

# Le bulletin du **SNUipp-FSU 08** **UNITAIRES DES ARDENNES**

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr) - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directrice de la publication : Sophie CZAMAR - N° CPPAP 1021 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

**POUR RENFORCER L'ACTION  
COLLECTIVE !**

**IL EST ENCORE TEMPS D'ADHÉRER !**

<https://adherer.snuipp.fr> OU bull. d'adhés' p. 6  
66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR :**  
<http://08.snuipp.fr> et sur [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

## **Grève le 22 mars contre le démantèlement en marche des services publics**

Certain.e.s pourraient penser qu'il s'agit d'une provocation d'un gouvernement omnipotent s'appuyant sur une popularité assez forte, mais non, les propositions du gouvernement Macron pour les trois fonctions publiques sont une « déclaration de guerre » à l'encontre des services publics et de ses salarié.e.s. Elles s'inscrivent dans la continuité des premières mesures : gel du point d'indice, retour du jour de carence, hausse de la CSG sans compensation efficiente ... Il s'agit ni plus ni moins du démantèlement des fonctions publiques, des statuts et des droits des fonctionnaires.

Ces propositions sont le pendant de certaines mesures des deux dernières lois « travail ». Refonte des instances paritaires et menace avérée sur les CHSCT, remise en cause des statuts, précarisation de l'emploi, plan de départs volontaires.

Les logiques politiques de ces annonces sont :  
- le recours à la contractualisation pour mettre en concurrence contractuel.le.s et titulaires. Comme cela s'est passé à France Télécom, la Poste, ... Les revendications des un.e.s ne sont pas celles des autres. La précarité empêchant les mobilisations unitaires, facilitant les changements de missions. Cette contractualisation permet aussi d'atteindre l'objectif de 120 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires tout en faisant croire que les services resteront opérants. À l'Éducation Nationale, il n'y qu'à voir l'état des services

administratifs, touchés par des suppressions massives de postes, pour se rendre compte des dysfonctionnements et de la souffrance rencontrée par les personnels.

- La mise en place d'une méritocratie bien ordonnée comme si la classe exceptionnelle ne suffisait pas. Aux travailleur.se.s méritant.e.s des émoluments conséquents, aux autres une stagnation du pouvoir d'achat.

- La refonte des instances paritaires dans le cadre dixit E Philippe de la révision du dialogue social. Cela sous-entend qu'il y a un dialogue social. Personne n'est dupe sur le dialogue social actuel, il s'agit d'une supercherie destinée à faire avaler aux organisations syndicales des mesures toujours plus régressives pour les salarié.e.s.

- La possibilité de licencier dans la Fonction Publique Hospitalière, mesure à mettre en lien avec les annonces de diminuer le budget de la Santé de 4 milliards d'euros.

Les mesures seront actées en 2019, année qui devrait voir s'ouvrir aussi les négociations sur les retraites. Les salarié.e.s des trois fonctions publiques sont prévenu.e.s : ce projet annonce clairement le démantèlement des services publics. Il y aura des voix syndicales, politiques pour dire que tout n'est pas à jeter et qu'il faut vivre avec son époque.

Nous nous refusons, au SNUipp-FSU, à jouer cette partition. Ce projet est inacceptable, nous devons le combattre le plus unitairement possible avec les citoyen.ne.s attaché.e.s à des services publics de proximité, de qualité, les plus à même de répondre à leurs besoins.

Ce nécessaire combat n'est pas que corporatiste, il s'agit d'un choix de société, d'un idéal social.

La question de la mobilisation massive et majoritaire est engagée pour le maintien et le renforcement des services publics.

Le bureau du SNUipp-FSU 08

N° 204 Sommaire  
N° CPPAP : 1021 S 08017  
Trimestriel :  
janvier-février-mars 2018  
0,50 €

p. 1 : Éditorial

pp. 2-5 : Grève 22 mars

p. 6 : Bulletin  
d'adhésion



# AU MOMENT OÙ NOUS ÉDITONS CETTE PUBLICATION LES MODALITÉS DE LA MANIFESTATION NE SONT PAS TOUT-À-FAIT ARRÊTÉES.

Rendez-vous sur notre site : [08.snuipp.fr](http://08.snuipp.fr)

## TOUS EN GRÈVE JEUDI 22 MARS



### Non au big-bang de la Fonction publique !



MAL PAYÉ-E  
MÉPRISÉ-E  
PRÉCARISÉ-E  
**ASSEZ !**



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN



**A**près la réforme du travail défavorable aux salariés du privé et des mesures sociales et fiscales en faveur des plus riches, c'est aujourd'hui aux fonctionnaires et à la Fonction publique que le gouvernement a décidé de s'attaquer.

Après le retour du jour de carence, le gel du point d'indice et le report d'un an du PPCR, les annonces du gouvernement sont particulièrement inquiétantes : plan de départs volontaires, « assouplissement » du statut de fonctionnaire, rémunération au mérite... le tout sur fond de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

Pour afficher sa volonté de « s'attaquer aux rigidités », le gouvernement s'appuie sur une consultation confidentielle des usagers sur les services publics recueillant moins de 3 000 avis en 2 mois alors qu'il ne dévient pas d'une feuille de route dont les conclusions sont écrites à l'avance. Partant d'une situation actuelle dont il juge qu'elle n'est pas à la hauteur des besoins et des attentes d'usagers trop souvent insatisfaits, il met en avant que seule une réforme en profondeur de la fonction publique permettrait une meilleure qualité des services publics. Les annonces ces derniers jours sur la transformation de la SNCF en sont un exemple où la remise en cause du statut de cheminot prépare la privatisation de l'entreprise à terme.

Le seul objectif de ces mesures est bien de réaliser des économies budgétaires, ce qui passe par la suppression de postes de fonctionnaires, la privatisation de services publics ou leur externalisation et la baisse de la rémunération des fonctionnaires.

Autant de raisons d'être en grève tous ensemble le 22 mars avec tous les salariés de la fonction publique pour s'opposer aux dégradations envisagées et promouvoir des services publics de qualité sur tout le territoire, assurés par des fonctionnaires mieux reconnus et rémunérés.

## CE QUE L'ON VEUT

Après le succès de la journée de grève du 10 octobre, 7 organisations syndicales de la Fonction publique, dont la FSU, appellent à une journée de grève le jeudi 22 mars, pour défendre le service public et le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

### POUR :

- Une négociation salariale immédiate pour « dégeler » la valeur du point d'indice, rattraper les pertes subies et augmenter le pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la création

d'emplois statutaires dans les nombreux services publics qui en ont besoin ;

- Un plan de titularisation des contractuel.les et de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.

Tous en grève le 22 mars ! | SNUipp-FSU - 1

## NOUVEAU GEL DU POINT D'INDICE

La valeur du point d'indice était déjà restée identique, c'est à dire « gelée » de juillet 2010 à juillet 2016 et dès son installation, le gouvernement a annoncé un nouveau gel du point d'indice pour 2018. C'est inacceptable : les fonctionnaires ont déjà subi près de 9% de perte de pouvoir d'achat depuis 8 ans, en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation de la retenue pour la retraite sur le traitement brut.

Depuis 2010, les fonctionnaires n'ont bénéficié que d'une seule mesure de revalorisation, une hausse de la valeur du point de 1,2% obtenue en 2016/2017 dans le cadre du protocole PPCR notamment par l'intervention déterminée de la FSU.

Et si on remonte encore plus loin, depuis 2000, la baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires se monte à 15 % !

Avec le gel, une « carrière » dans la fonction publique se limite à tenter de remonter via les avancements d'échelon ou de grade un escalator qui descend, suite à cette baisse quasi continue du pouvoir d'achat ! Ainsi, c'est l'attractivité d'un métier qui est remise en cause et au final la reconnaissance des qualifications des agents qui est bafouée.

Par exemple, dans les années 1980, un enseignant en début de carrière gagnait l'équivalent de 1,8 Smic par mois, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25.

La FSU continue d'exiger un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la reconnaissance et la revalorisation de nos métiers et de nos qualifications !

**Se mobiliser le 22 mars, c'est peser sur le « rendez-vous salarial » fixé par le ministre.**

## JOUR DE CARENCE INJUSTE ET INEFFICACE !

Le rétablissement du jour de carence en cas de congé maladie constitue une nouvelle amputation du pouvoir d'achat et punit les agents, considérés coupables d'être malades.

De plus, le jour de carence est inefficace. Il conduit à différer l'arrêt de travail et à dégrader davantage l'état de santé du salarié. Les arrêts sont moins nombreux mais plus longs.

Parler d'équité avec le privé n'est pas juste puisque pour deux tiers des salariés du privé les jours de carence sont compensés par l'employeur ou par des conventions avec les mutuelles. Plutôt que de s'aligner sur les conditions les plus défavorables, il faut au contraire mettre fin aux jours de carence pour tous !

**Se mobiliser le 22 mars, c'est refuser la double peine en cas de maladie.**

2 - SNUipp-FSU | Tous en grève le 22 mars !

## D'AUTRES MESURES DÉGRADANT NOTRE POUVOIR D'ACHAT

### Remise en cause de PPCR ?

L'accord PPCR est une revalorisation des carrières, certes insuffisante mais synonyme d'amélioration pour toutes et tous, que la FSU veut encore plus ambitieuse. Le gouvernement a décalé d'un an les futures mesures, ce qui est une trahison de l'engagement de l'État.

Le report de calendrier retarde à 2019 l'augmentation de 5 points d'indice dans le cadre du transfert des primes en points, à 2020 la seconde revalorisation générale et à 2021 la création d'un nouvel échelon de la hors-classe.

La FSU s'oppose à ce report.

### Augmenter la CSG pour perdre en pouvoir d'achat ?

Le gouvernement a augmenté de 1,7 point la CSG (contribution sociale généralisée) tout en supprimant une partie des cotisations sociales entraînant une augmentation de pouvoir d'achat pour les salariés du privé. En ce qui concerne les fonctionnaires, ils sont exclus de cette augmentation contrairement aux engagements du Président de la République.

En effet, dans la Fonction Publique, le gouvernement supprime la contribution exceptionnelle de solidarité de 1% et crée uniquement une indemnité compensatrice pour neutraliser les 1,7 points supplémentaires de CSG. De plus, cette indemnité ne sera plus revalorisée après 2019 lors des changements d'échelon ou de grade. Enfin, les retraités sont particulièrement touchés puisque la très grande majorité d'entre eux va subir une perte sèche de 1,7 point de leurs revenus.

**Se mobiliser le 22 mars, c'est s'opposer au recul du pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités et obliger l'Etat à tenir ses engagements.**

### SALAIRE MENSUEL MOYEN AU BOUT DE 15 ANS



*Après 15 ans d'exercice, les enseignants du primaire en France sont payés 22% de moins que la moyenne de l'OCDE et 37% de moins que la moyenne des 11 pays comparables ayant un meilleur système éducatif.*

## SERVICES PUBLICS EN DANGER

La programmation de 120 000 suppressions d'emplois sur 5 ans dans la Fonction publique ne fera que dégrader la qualité des services publics en redéployant les moyens humains. Faire mieux avec moins d'agents, la rengaine est connue. Mais le fait nouveau, c'est l'annonce d'un plan de départs volontaires, utilisé dans le secteur privé pour éviter les licenciements « secs ». Pourtant pas forcément nécessaire pour réduire l'emploi public.

Ce plan servirait ainsi l'ambition du gouvernement d'abandonner au secteur privé certaines missions d'intérêt général assurées par l'Etat et ses agents. Dans ce cas, toutes les agentes et tous les agents publics de ces services devraient quitter la Fonction publique, l'Etat ne pouvant leur retrouver un emploi correspondant à leur qualification. Il s'agira assurément de « reconversions imposées ». Dans le privé cela s'appelle un licenciement. L'objectif d'assurer la satisfaction des besoins des usagers passera au second plan, l'objectif premier d'une entreprise privée étant de faire des bénéfices !

**Se mobiliser le 22 mars, c'est s'opposer à la suppression massive de postes de fonctionnaires et aux plans de départs volontaires.**

## RECOURS AUX CONTRACTUELS : MISE EN CAUSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les recrutements dans la Fonction publique s'effectuent pour une part croissante, mais encore limitée, par la voie contractuelle (17% des agents publics sont contractuels). Le concours reste la modalité de recrutement majoritaire, il permet à chaque citoyen un égal accès aux emplois publics. Le candidat ainsi recruté accède au statut d'agent de l'Etat, qui doit le protéger contre toute influence du supérieur, du politique, de l'usager et doit lui permettre d'exercer sa fonction en pleine responsabilité.

Le projet du gouvernement est d'étendre les possibilités de recours au contrat pour des recrutements même sur des emplois pérennes. Cette possibilité rendra plus malléable l'agent ainsi recruté et en cas de problème il sera plus facilement jetable.

**Se mobiliser le 22 mars pour une Fonction publique efficace qui assure toutes ses missions auprès de tous les citoyens, sur tous les territoires. Il faut des agents responsables et neutres. Seuls le concours comme modalité de recrutement et un statut peuvent le garantir.**

## DES MOYENS INSUFFISANTS DANS LES ÉCOLES

Avec 3 881 postes annoncés, la dotation 2018 est bien en deçà des besoins. Il ne sera pas possible d'assurer les ouvertures de classes nécessaires à la baisse des effectifs par classe, de poursuivre le développement des dispositifs plus de maîtres et la scolarisation des moins de 3 ans, d'assurer les remplacements et d'abonder les Rased tout en assurant les dédoublements prévus en éducation prioritaire.

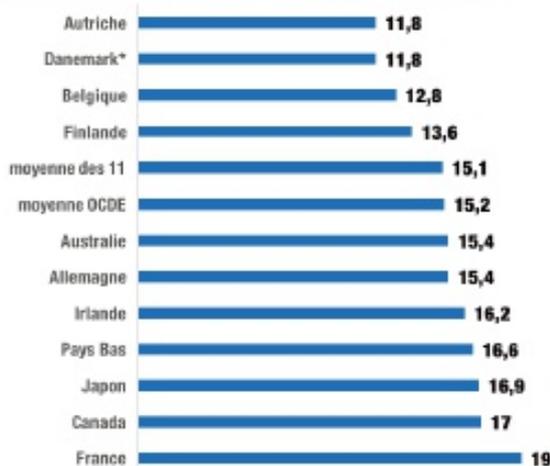
Les premiers retours des comités techniques départementaux montrent la volonté de prioriser les dédoublements en éducation prioritaire, promesse de campagne du président, au détriment de tous les autres besoins et des effectifs des autres classes notamment dans les écoles rurales

Dans tous les départements, le SNUipp-FSU se mobilise avec les enseignant-es et les parents, en déposant des alertes sociales, en organisant des grèves, des rassemblements... pour mettre en lumière les conséquences d'une si faible dotation. Il sera nécessaire de poursuivre ces actions pour peser sur les budgets à venir.

Et à tout cela s'ajoute la diminution drastique des emplois aidés avec 23 157 suppression d'emplois dans l'éducation nationale et un retour brutal à Pôle emploi pour ces salariés.

**Se mobiliser le 22 mars, c'est exiger plus de moyens pour l'école.**

### NOMBRE D'ÉLÈVES PAR ENSEIGNANT-E



*Le nombre d'élèves par enseignant-e est différent du nombre d'élèves par classe. Ce rapport comptabilise tous les personnels enseignants quelle que soit leur fonction (en charge de classe, directrice, maître supplémentaire, psychologue, remplaçant e, ...).*

*Comparé aux pays qui, à richesse équivalente, réussissent mieux que la France à Pisa, le retard français traduit le manque de moyens pour le remplacement, le dédoublement, la prise en charge des difficultés scolaires...et exacerbe les inégalités.*

## “RÉMUNÉRATION AU MÉRITE”, VERS LA MISE EN CONCURRENCE DES FONCTIONNAIRES ?

Le gouvernement a relancé le projet d'une nouvelle rémunération des agents publics « fondée sur le mérite ». Un concept de « mérite » né dans le secteur privé en lien avec les nouvelles techniques de management, qui a pour effet de mettre en concurrence les salarié-es entre eux. De fait, il conduit à une démotivation au travail et nuit particulièrement au travail en équipe et va ainsi à l'encontre de la notion de travail bien fait. Comme l'objectif affiché est d'obtenir une « meilleure performance » il faut bâtir pour cela des indicateurs permettant de la mesurer. Or, appliqués aux services publics, les indicateurs sont rares et ne reflètent pas nécessairement la qualité du service rendu. A l'éducation nationale, quels indicateurs pourraient être retenus ? Les résultats des élèves et leur progression à partir d'évaluations nationales ? L'indice de satisfaction des usagers que sont les parents d'élèves ? ...

Cette proposition de salaire au mérite n'est pas adaptée au secteur public, va en dégrader la qualité et nuire aux conditions de travail des fonctionnaires. C'est un instrument de division, qui s'appuyera sur des éléments subjectifs et sur l'arbitraire.

**Se mobiliser le 22 mars pour une amélioration des rémunérations et une meilleure reconnaissance du travail bien fait.**

## DES ÉCONOMIES POUR QUOI, POUR QUI ?

Le plan d'économie qui touche la Fonction publique contribue essentiellement à satisfaire aux critères subjectifs de déficit de 3 % du budget prônés par l'Union européenne.

Pour autant ce plan d'économie est à mettre en regard d'autres choix opérés par le gouvernement. Ainsi, pour les 340 000 assujettis à l'impôt sur la fortune, il exclura de l'assiette de l'impôt les actions, obligations et tout le patrimoine financier. Seul l'immobilier sera imposable. Les plus riches bénéficient ainsi d'une ristourne de près de 3 milliards € par an. Un manque à gagner pour les finances publiques énorme en comparaison des 5 milliards que rapporte habituellement cet impôt.

Autre acteur économique favorisé, les entreprises, qui avec la baisse programmée de l'impôt sur les sociétés, économiseraient 11 milliards sur 5 ans. Pour quels résultats ? Des marges reconstituées et très peu d'impact sur l'emploi au regard du coût.

**Au contraire de ces mesures fiscales injustes, se mobiliser le 22 mars c'est s'engager pour d'autres choix politiques forts : investir dans la fonction publique et les services publics.**

4 - SNUipp-FSU | Tous en grève le 22 mars !

## FONCTION PUBLIQUE, UN COÛT POUR LA NATION ?

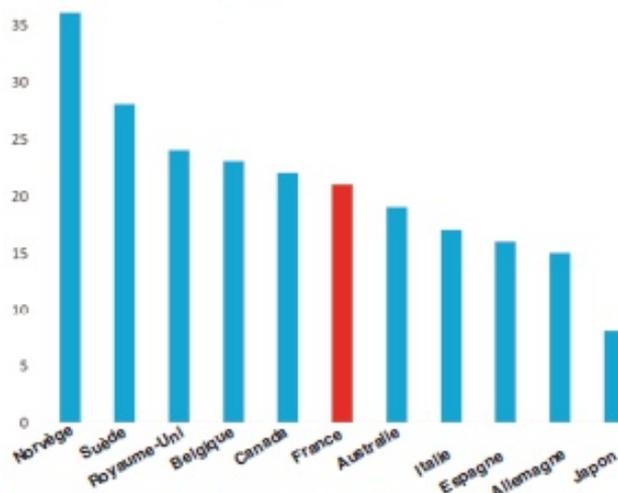
Les différents gouvernements, le patronat, de nombreux groupes de réflexion considèrent que la Fonction publique coûte trop cher au budget de la Nation. Dès qu'il est question d'économie, la variable d'ajustement est toute trouvée : la Fonction publique et ses agents.

Pourquoi ainsi maltraiter ces agents qui assurent des missions essentielles pour le développement et la cohésion du pays ? Les services publics ont véritablement permis d'amoindrir les effets de la crise de 2008 en France, en comparaison aux autres pays européens. Doit-on considérer que les agents d'entretien, les enseignants, les infirmières et aide soignantes, les policiers, les pompiers, les agents administratifs, les magistrats...sont des nantis et qu'ils doivent être forcément ceux qui doivent toujours être mis à contribution ?

D'autant que différentes études démontrent que le coût du fonctionnement de l'Etat en France n'est pas plus important que dans les autres pays européens. Par exemple, le conseil d'analyse économique dans sa note de juillet 2017 montre que « la part de l'emploi public dans l'emploi total n'y est pas systématiquement supérieure aux autres pays de l'OCDE ».

De plus, en proportion du PIB, la masse salariale publique a très peu crû au cours des 35 dernières années. En incluant les pensions de retraite des fonctionnaires, elle représente 12,9 % du PIB en 2015, en hausse de seulement 0,4 point depuis 1980. Hors pension, la hausse n'a été que de 0,1 point de PIB en 35 ans, malgré une hausse des effectifs en raison, notamment, de la hausse de la population française.

### PART DE L'EMPLOI PUBLIC DANS L'EMPLOI TOTAL



En France, la part de l'emploi public dans l'emploi total est autour de 20%. Il est dans la moyenne européenne.



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

# VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

## SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2017-2018

48 rue Victor HUGO 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : [snu08@snuipp.fr](mailto:snu08@snuipp.fr)

Site : 08.snuipp.fr

Nom, Prénom :	<p>Je me syndique au SNUipp-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvelée.</p> <p>Le SNUipp-FSU pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.</p> <p>Je demande au SNUipp-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.</p> <p>J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2018 (avril-mai 2018).</p>																							
Nom de jeune fille :																								
Tél port/fixe :																								
Date de naissance : Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>																								
Adresse postale :																								
Adresse électronique :																								
Établissement scolaire :																								
Catégorie pro : Instit, PE, PE HC, PE Spé, PEGC, AESH, retraité																								
Type d'emploi : adj, dir, PEMF, PE étab, PE Rased, rempl, .....																								
Échelon au 01/09/2017 : ..... Quotité de temps de travail : ..... %																								
Cotisation : .....€ Type de paiement : chèque(s) ; prélèvement(s)																								
Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption :																								
<table border="1"> <tr> <td>Sept.</td><td>Oct.</td><td>Nov.</td><td>Déc.</td><td>Janv.</td><td>Fév.</td><td>Mars</td><td>Avril</td><td>Mai</td><td>Juin</td><td>Juil.</td><td>Août</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	<input type="checkbox"/>											
Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août													
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>													
<input type="checkbox"/> Je souhaite que mon adhésion au SNUipp-FSU soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.	<input type="checkbox"/> Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année																							
A ..... le..... signature :																								

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur / PEGC							125	130	140	150	160
PE / Psy	86	86	130	135	140	150	157	167	177	191	204
PE / Psy HC				209	215	228	240				
PE / Psy Class. Excep.	191	204	215	228	1 <sup>er</sup> chevron 240	2 <sup>e</sup> chevron 250	3 <sup>e</sup> chevron 260				
Autres	Étudiant M1		Congé parental		Disponibilité		AESH		AESH en temps partiel au prorata de la quotité avec un minimum de 40 €		
	36		94		94		65				
Majoration	Dirlo 1 à 3 cl		Dirlo 4 à 9 cl		Dirlo 10 ou +		Dirlo SEGPA		Coordo REP		PEMF/ Spé
	8		12		15		18		12		8
Retraité	<b>Montant de la pension</b>										
	< 1300		De 1300 à 1500		De 1500 à 1700		De 1700 à 1900		De 1900 à 2100		> 2100
	93		102		118		128		142		152
<b>Enseignant en Temps partiel : au prorata de la quotité avec un minimum de 94 €</b>											

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

### SNUipp-FSU 08

En signant de formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU 08 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU 08. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. NB : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

#### Coordonnées du débiteur

Nom, prénom :  
Adresse :

#### Coordonnées du créancier

SNUipp-FSU 08  
48 rue Victor Hugo  
08000 Charleville-Mézières

IBAN : \_\_\_\_\_

BIC : \_\_\_\_\_

ICS : FR74ZZZ446721

RUM : ++WK334334HAGK3J01

Type de paiement : Récurrent

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du débiteur :